MAURICE Alexandre

TD I TP 1

1. Les effets du contrat
2. À quelle obligation Alex est-il tenu ? Justifiez cette obligation.

Alex doit respecter les obligations du contrat qu’il a signé. Il veut ici remettre en cause les clauses signées, ce qui n’est pas réalisable étant donné que les accords étaient clairs et précis.

1. Quelle aurait été la position du juge si Alex avait engagé une action en justice contre le propriétaire du studio et l’agence ? Justifiez.

Si Alex avait engagé une action en justice contre le propriétaire, le juge n’aurait pas pu lui donner raison, car cela voudrait dire qu’il doit modifier les accords du contrat, or il est dans l’incapacité de le faire (cf. document 2).

1. Comment se manifestera la bonne foi dans l’exécution du contrat de bail par le propriétaire d’Alex ?

Le propriétaire d’Alex manifeste sa bonne foi par le parfait respect des accords du contrat.

1. Quelles sont les parties au contrat de téléphonie ? Qui est le tiers ?

Les parties du contrat de téléphonie sont le précédent occupant parti au Venezuela et l’opérateur de téléphonie Orange. Le tiers est toute autre personne n’ayant pas souscrit au contrat, le cas présent Alex.

1. Alex doit-il exécuter le contrat de son prédécesseur ?

Alex ne doit pas exécuter le contrat de son prédécesseur puisque « les tiers ne peuvent pas être rendus créanciers ou débiteurs par l’effet d’un contrat auquel ils n’ont pas souscrit », selon le code pénal.

1. Montrez que la livraison constitue ici une exception à l’effet relatif du contrat.

La livraison est souvent un exemple de stipulation pour autrui, et l’est évidemment dans ce cas-là car UPS s’est engagé à livrer à Alex le colis fourni par Dell. Alex est bien impliqué dans le contrat signé par Dell et UPS.

1. L’exécution forcée en nature
2. De quels moyens de contrainte M. Roube dispose-t-il pour obtenir le paiement de ce qui lui est dû ?

Après avoir réalisé une mise en demeure pour exprimer officiellement son mécontentement, M. Roube dispose (après 8 jours) de la possibilité de saisir les biens d’Alex à hauteur de ce qui lui est réservé, c’est-à-dire 3.500€.

1. M. Roube pouvait-il se faire justice lui-même ? Quelle procédure a-t-il respectée ?

M. Roube ne pouvait pas faire justice lui-même, il a dû mandater un huissier de justice, aux commandants et officiers afin de lui prêter main forte.

1. L’exécution forcée par équivalent
2. Quelle faute contractuelle la société Juju a-t-elle commise et quel dommage la société Trap a-t-elle subi ?

La faute contractuelle commise par la société Juju a été de ne pas livrer les jus de fruits à temps. De ce fait, la société Trap n’a pas pu les commercialiser, et a donc fortement affecté son chiffre d’affaires et son bénéfice.

1. Le lien de causalité est-il avéré dans l’affaire de la société Trap ? Justifiez.

Le lien de causalité est bien avéré dans cette affaire, car le fait que la société Juju n’ait pas livré la société Trap a mis cette dernière en très mauvaise posture, ayant engagé un dommage financier très conséquent.

1. À l’aide du document 11, complétez le tableau ci-dessous.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Obligations | Types d’obligations | Preuve à apporter par le cocontractant |
| Compagnie charter | Amener les passagers sains et saufs à bon port | Obligation de résultat | Il faut prouver que les passagers n’ont pas été transporté avec sécurité et qu’il y a même eu des dommages corporels ou moraux |
| Médecins | Réaliser tout ce qui est en leur possible pour soigner leurs patients | Obligation de moyen | Il faut prouver qu’ils n’ont pas fait tout ce qu’il était dans leurs moyens pour soigner les patients |

1. À quel type d’obligations la société Juju était-elle tenue par le contrat signé avec la société Trap ?

La société Juju était tenue par une obligation de résultat envers la société Trap.

1. Comment la société Trap a-t-elle prouvé la faute de la société Juju ?

Elle a dû prouver qu’elle n’a pas été livrée dans les délais impartis, en demandant par exemple à la société Juju le bon de livraison signé.

1. Comment la société Trap justifie-t-elle ses demandes ?

Montrez la différence entre les modalités d’annulation du contrat de fourniture des logiciels et celles du contrat d’assistance.

Dans le cas où on souhaite annuler un contrat qui ne s’étale pas dans le temps, on demande juste à ce que tout redevienne comme avant la signature du contrat.

Par contre, pour ce qui est d’un contrat d’assistance, nous sommes dans l’incapacité de l’annuler, étant donné qu’il s’étale dans le temps. Il faut donc procéder à une résiliation du contrat.